

Image not found or type unknown



Litige post état des lieux

Par **elodie87000**, le **03/06/2013** à **20:49**

Bonjour,

Jusqu'au 1er juin nous étions en colocation deux amies et moi-même. Lors de l'état des lieux nous avons repéré des tâches sur la tapisserie nous l'avons donc noté et nous sommes donc ok pour payer pour que le proprio la refasse. Ce soir nous avons reçu un mail du propriétaire pour nous dire qu'il y avait une odeur d'urine de chat dans une des chambres. Mes amies et moi savons pertinemment que c'est faux car notre chat n'a jamais uriné dans une des chambres. Il compte nous faire payer la location d'une shampoineuse pour nettoyer la moquette. Comme ce n'était pas écrit dans l'état des lieux, a-t-il le droit de nous prélever cet argent ? que pouvons nous faire pour prouver que c'est faux et qu'il veut juste nous faire payer pour nettoyer sa moquette à nos frais ?
merci de nous répondre